

**ASSEMBLÉE NATIONALE**14 janvier 2009

---

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 262

présenté par  
M. Piron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

---

-----  
**ARTICLE 9**

À la dernière phrase de l'alinéa 34, après les mots :

« intercommunale les »,

insérer les mots :

« demandes de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.